

NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE



既計 上部語

Distr. GENERALE

T/PET.3/109 18 janvier 1960 FRANCAIS ORIGINAL: ALLEMAND

PETITION DES ELEVES MECANICIENS DE LA CLASSE No 9 DE L'ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE "ARTUR BECKER" CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Les élèves mécaniciens de la classe No 9 Ecole de formation professionnelle "Artur Becker" Usine de produits chimiques de Wolfen (entreprise populaire)

Wolfen, le 4 décembre 1959

Destinataire:

Le Conseil de tutelle des Nations Unies New York

Nous avons appris avec satisfaction que, par 48 voix contre 16, la Commission des Nations Unies chargée des questions de tutelle avait accordé l'indépendance au Ruanda-Urundi.

Malheureusement, la Commission a limité les effets de cette mesure positive en autorisant la Belgique à fixer la date exacte de l'accession à l'indépendance.

Comme nous le savons, les troupes belges oppriment les Bahutu et les Batwa en faisant régner la terreur dans le pays, alors que l'Accord conclu avec les Nations Unies interdit expressément le stationnement de troupes belges dans le Territoire.

En conséquence, nous vous demandons de prendre des mesures pour que le Gouvernement belge puisse retirer ses troupes et pour que le Ruanda-Urundi puisse accéder à l'indépendance en 1960.

Les élèves mécaniciens de la classe No 9 de l'école de formation professionnelle "Artur Becker"

Usine de produits chimiques de Wolfen (entreprise populaire)

Signé : Springer

Bruder

r Weber

Meier

(et huit autres)

Hoffman